



INTERVIEW EXCLUSIVE

Hamada Madi Bolero : « Pour la première fois la France reconnaît officiellement que notre indépendance est une conséquence du respect des principes et des normes du droit international »

Page 4 et 5

N°005 - 300 Fc
Samedi 29 au 05 juillet 2013

Hebdomadaire d'information et d'analyse
www.linquisiteur.info

Directeur de la Publication : Kamal Ali Yahoudha

POT-DE-VIN

Rastami Mouhidine démissionne



Sous la pression d'un parlementaire comorien, le ministre des Postes et Télécommunication, chargé des Transports et du Tourisme, Rastami Mouhidine a fini par rendre le tablier. Il a remis sa démission au président de la République jeudi. Il est accusé par le très brouillant député de Moroni nord Abdoufatah Saïd d'avoir touché un pot de vin de près de 25 000 US \$ (soit près de 10 000 000 de nos francs) dans le but d'apporter son soutien à Monsieur Arkam pour l'obtention de l'agrément des pavillons de complaisance.

Lire Page 3

L'OEIL DE L'INQUISITEUR

Les mots-jokers à l'œuvre

Il n'y a pas que dans les jeux de cartes ni dans le rugby qu'on utilise des jokers : dans le langage politique dédié à la répression aussi, où ils prennent la forme de mots savants. Chez nous, ceux en vogue en ce moment s'appellent « *sécurité publique* » et « *respect des mœurs* ». Ces deux concepts sont perpétuellement mis en avant pour justifier toute sorte d'entrave à la liberté.

On a ainsi recours à « *sécurité publique* » pour fouiller à tout moment des véhicules privés. On a recours à « *respect des mœurs* » pour continuer à persécuter des travestis, même après que la biologie nous ait appris que leur comportement efféminé résulte d'une combinaison chromosomique particulière. Et d'outrance à outrance, le joker se mue en as, puis l'exception devient la règle. Dernièrement, « *sécurité publique* » a servi pour interdire une manifestation publique de citoyens étouffant sous la cherté de la vie et l'obscurité. Or le droit de manifester pacifiquement est inscrit dans notre Constitution.

« *Sécurité publique* » a de même été mise en avant pour empêcher la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés de rendre visite aux détenus de la récente tentative de déstabilisation, qui, selon les dires, subiraient des tortures.

Charles Maurice de Talleyrand avait sans doute raison de dire que « *les lois, elles, on peut les violer sans qu'elles crient* ».

UNION DES COMORES
UNITÉ-SOLIDARITÉ-DÉVELOPPEMENT
OFFICE NATIONAL D'IMPORTATION ET DE COMMERCIALISATION DU RIZ (ONICOR)



MARCHÉ N°13-01/R0/AOO/ONICOR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres ouvert fait suite à l'Appel à manifestation d'intérêt publié dans le N°872 et le N°873 du journal ALBALAD, le N°1813 et le N°1814 du journal LA GAZETTE DES COMORES, le N°2052 et le N°2053 du journal ALWATWAN, tous du 05 et 06 novembre 2012.

L'Office National d'Importation et de Commercialisation du Riz (ONICOR) sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour fournir du riz ordinaire d'une quantité de 15 600 tonnes métriques, 15% de brisure, d'origine thaïlandaise, vietnamienne ou pakistanaise (pour le Pakistan, seule la variété IRRI-6 est acceptée). Les fournitures sont réparties en un seul lot. Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans le Code des Marchés publics notamment en son article 38 en vue de la passation de marché à prix unitaire.

Le dossier d'appel d'offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après : **ONICOR, Moroni Itsambouni, près de la Maison d'Emploi.**

Nom du Responsable : SOUMAILA KAMBI ;

Fonction : Directeur technique ;

Bureau, Direction technique, 2^e bâtiment ;

N° Téléphone : 00 (269) 773 03 70 ou 00 (269) 336 80 81 ;

N° de Fax : 00 (269) 773 58 08 ;

Courriel : onicor_moroni@comorestelecom.km

Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressé au Secrétariat de direction de l'ONICOR, auprès de l'Assistante de direction, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de SOIXANTE-QUINZE MILLE FRANCS COMORIENS (75 000 FC) ou son équivalent en monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué en espèce ou chèque certifié.

Les plis devront parvenir à « ONICOR Moroni Itsambouni, Direction technique, 2^e bâtiment » au plus tard le 09 août 2013, à **15h 30min**, et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de 5 millions de francs comoriens, ou son équivalent en monnaie librement convertible, sous forme de Garantie autonome.

La langue du marché est le français. Aucun document rédigé en une langue autre que le français ne sera recevable.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONICOR

Mr MOHAMED JAFFAR ABBAS

CALENDRIER

1/16ème DE FINALE DE LA COUPE DES COMORES (après tirage au sort)

- 11 Fusées / Steal Nouvel, Ongoni
- Kaza / Miracle, stade Malezi
- Wakanabaraka / Ngazi, stade Kazo
- AJSM / Misiri, stade Malezi
- Berece / JSB, Sima
- Ntsadzo / Chirazienne, Stade Malezi
- Barakani / Fast, stade Kazo
- District Bambao-Mtsanga / UJSM
- FCO / Taleza, stade Kazo
- District Nyumakele / AS Pa
- Olympic / Komorozine, stade Mtsimbantsi
- District Pomoni / Ngao, stade Pomoni
- FC Tsembehu ou Orange / Gari-moro
- Etoile d'Or / AST, stade Malezi
- Ziarra / District Sima, stade Sima
- Café Sport / Bandrani Sport, stade Koki

11ème JOURNEE DU CHAMPIONNAT DE FOOT / NGAZIDJA

- Apaches / Mbumbé : 0 – 1
- US Mbeni / Djabal : 2 – 1
- Alizée Fort / FC Male : 1 – 2
- Uranus / Volcan : 0 – 1
- Enfants des Comores / US Seleya : 2 – 1
- Coin Nord / JASM : 1 – 1

CLASSEMENT

1. Volcan, 22 pts
2. US Mbeni, 19 pts
3. Apaches, 17 pts
4. Enfants des Comores, 17 pts
5. FC Mbumbé, 17 pts
6. Coin Nord, 16 pts
7. Djabal, 14 pts
8. FC Male, 13 pts
9. US Seleya, 12 pts
10. JASM, 10 pts
11. Uranus, 10 pts
12. Alizée Fort, 6 pts

9ème JOURNEE DU CHAMPIONNAT DE FOOT DE D2 / NDZUWANI

POULE A

- Ntsandzo / Misiri : 1 – 0
- Ziarra / Orange : 2 – 0
- Kaza / Gombessa : 1 – 1
- AJSM / Petite Etoile : 2 – 1
- Berece / UJSM : 1 – 0

POULE B

- JSB / Avenir : 3 – 1
- AS Pa / Wakanabaraka : 2 – 0
- AST / Sport Club : 1 – 0
- 11 Fusées / Minyamba : 2 – 1
- Olympic / Gari-moro : reportée à une date ultérieure

EN BREF...

Quatre ans depuis la suspension de la Coupe de l'Unité, celle-ci reprend cette année sous la nouvelle appellation de Coupe de la Fédération. La compétition devrait normalement se dérouler à Mohéli, mais a été délocalisée à cause d'un climat sportif tendu entre les clubs et la ligue locale. A Anjouan, la présélection régionale bat son plein. Le sélectionneur Aymane Abdou devait rendre public ce week-end la liste des 18 joueurs re-

tenus. Ses hommes ont déjà disputé des rencontres avec la sélection de Domoni (ils l'ont remportée à 3 buts à 1), et de Sima (3 à 0). Divers commentateurs ont noté une certaine faiblesse technique et physique au niveau de la défense de cette sélection. Le sélectionneur Aymane regrette à ce sujet qu'on lui ait confié l'équipe que depuis seulement 2 semaines. Il déplore aussi le peu de moyens matériel dont il dispose.

Coup de théâtre à Dar-Soifa

Cela a été un coup de théâtre de marionnettes, lundi 24 juin à l'hémicycle de Dar-Soifa, siège du Conseil de l'île d'Anjouan. Les signataires de la fameuse pétition qui « mettait en cause » la responsabilité de deux commissaires d'Anissi, se sont littéralement rétractés devant le vote d'une motion de censure. Finalement, en lieu et place de celle-ci, c'est une proposition de suspension de ladite motion, introduite par le conseiller Moustakim Mahmoud (25ème circonscription), qui a été votée !

Rappel : le 19 juin passé, soit près d'une semaine avant la clôture de la deuxième session ordinaire du Conseil de l'île

d'Anjouan, 14 des 19 élus de l'institution avaient signé une pétition mettant en cause la responsabilité des commissaires Dahilou Omar et Mohamed Saïd

Abdallah. Le premier est celui chargé de la Coopération décentralisée, des Administrations communales, des Relations des institutions de l'Union et de l'Île et de la Fonction publique, et le second est en charge de la Production, de la Pêche artisanale et de l'Énergie. Les griefs à leur encontre étaient « *manquement à leurs responsabilités* », « *immobilisme* », et « *laxisme* ».

Devant l'hémicycle et en présence du commissaire Dahilou Omar, le conseiller de la 40ème circonscription, Abidhar Abdallah, chef de file des pétitionnaires fantaisistes, donnera plus de précisions sur les reproches faits aux deux hommes d'Anissi. Pour lui, Dahilou est celui qui aurait « *honoré des maires ayant commis des actes illégaux* », et qui aurait laissé la gabegie s'enraciner dans la fonction publique de l'île, en « *engageant des bénévoles supplémentaires et avec des actes farfelus* ». Quant à Mohamed Saïd Ali, il serait incapable de raisonner les responsables de la société d'électricité d'Anjouan, lesquels « *font payer des pénalités arbitraires à leurs clients* ». Plus grave, l'homme aurait porté l'effectif du service phytosanitaire d'une cinquantaine d'agents à plus d'une centaine, « *alors qu'il arrivait à peine à payer le premier effectif* ».

Et pourtant, malgré ces accusations claires en séance plénière et devant la presse, l'auteur de la proposition de suspension, taillée à la hâte le même jour, justifiera sa



démarche par le souci de « *réunir plus de preuves* », étant donné que « *les commissions d'enquête n'ont pas encore terminé leur travail de terrain* ». Et c'est là où il convient finalement de douter de la compétence et du sérieux des membres du Conseil de l'île d'Anjouan :

comment 14 élus sur 19 peuvent, « *sans suffisamment de preuves* », décider d'acabler des personnes, et de surcroît des autorités ? Quelle a été la vraie motivation de ce groupe de frondeurs éphémères ?

« *Nous avons voulu montrer aux anjouanais que nous sommes ici pour défendre leurs intérêts, et par là même faire comprendre au gouverneur Anissi que les choses ne se passeront plus comme avant : nous sommes ici aussi pour contrôler l'action de l'exécutif* », dira Abidhar, pour justifier le revirement de son groupe. Salim Anrchidine (31ème circonscription), renchéra même plus tard que « *tout ce qui a été dit [les griefs faits aux commissaires, ndlr] est vrai* », mais que « *seul le coran ne change jamais* ». Mais c'est Nizar Ahmed (35ème circonscription) qui, à travers cette boutade, sembla dire quelque chose de sensé : « *Il faut se demander si tous ces pétitionnaires étaient bien portants jusqu'ici. Car notre pays à un problème d'argent, et cela peut affecter la mission publique* », déclara-t-il, insinuant ainsi une possible corruption du groupe.

Dahilou, l'un des deux commissaires trempés dans le cambouis puis lavés par les mêmes fanfarons, prendra après la parole. Et c'est en homme consolidé dans son amour-propre qu'il rendra un hommage narquois à cette « *démocratie grandissante, incarnée aujourd'hui par le rappel à l'ordre des élus de l'île* ». L'homme se permettra même de réitérer la déclaration en faveur du chef de la délégation spéciale de la commune de Bambao-mtsanga, qui l'avait pourtant déjà mis en porte-à-faux avec le groupe d'élus. « *J'ai dit que le maire avait commis une faute et aussi fait le bien, et que la faute était excusable* », a-t-il déclaré, au sujet du maire qui « *a empiété sur des terrains publics pour construire une école* ».

Il est en effet à craindre qu'à travers un tel comportement immature, Dar-Soifa n'ait de nouveau conforté l'image que l'opinion se fait d'elle en général, celle d'une simple boîte d'enregistrement, et ses membres de simples pantins tout juste aptes à réclamer leurs jetons de présence à la fin des sessions. Car, si l'on ne peut pas en l'occurrence prouver les allégations de corruption de conseillers par l'argent, l'on sait en revanche que le président du Conseil, Nassim Allaoui, a été convoqué à Dar-Nadjah quelques heures avant l'heure prévue pour l'examen de la pétition.

Bolero : « Pour la première fois la France reconnaît officiellement que notre indépendance est une conséquence du respect des principes et des normes du droit international »

Hamada Madi Bolero, le Directeur de cabinet du Chef de l'Etat répond aux questions de l'Inquisiteur sur le voyage du président Ikililou en France.

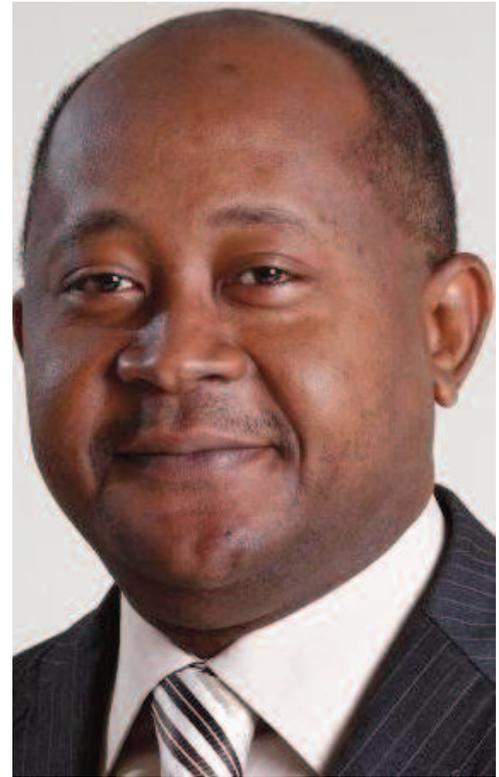
Qu'est-ce qu'on peut retenir des entretiens que le président Ikililou a eu avec son homologue, François Hollande, ainsi que les différents responsables en France ? Déjà, il faut placer cette rencontre dans le cadre normal conforme aux us et coutumes républicains entre deux partenaires. Bien sûr qu'une rencontre entre deux Chefs d'Etat, l'un d'une ancienne puissance colonisatrice et l'autre d'une ancienne colonie, revêt un caractère particulier mais il n'en demeure pas moins que ce fut une rencontre bilatérale comme tant d'autres. Il a donc été logiquement question des relations bilatérales entre la France et les Comores, suivies de la situation régionale, celle de la Grande île sœur Madagascar par exemple et de la COI en particulier et enfin de la situation internationale notamment, celle des pays plus proches des Comores du point de vue culturel et cultuel.

Dans les différentes déclarations qu'il a fait devant des autorités françaises avant sa rencontre avec Hollande, le président Ikililou a répété qu'il voulait faire de « cette visite en terre française, l'acte numéro 1 de la refonte de nos relations bilatérales ». Elle tient à quoi cette nouvelle orientation ? Croyez-moi, j'aurais tant voulu vous en dire plus, mais le Chef de l'Etat s'est engagé dans un message à la Nation, à décliner la démarche qu'il compte suivre quant aux relations entre la France et les Comores, le 6 juillet prochain lors de la célébration de la fête nationale. Et bien sûr, en tant que Directeur de cabinet du Président de la République, je suis justement celui qui ne doit pas parler avant lui. Toutefois, rassurez-vous, c'est juste une question d'opportunité et non d'un secret quelconque. D'ailleurs vous aurez certainement remarqué que le Président Dhoinine a évité les questions des journalistes au perron de l'Élysée après avoir décliné la proposition de son homologue français à faire une conférence de presse après la signature de la « Déclaration de

Paris ». Je vous promets qu'aussitôt qu'il se sera adressé aux Comoriens, je répondrais volontiers à vos questions.

La question de Mayotte a, semble-t-il, été peu abordée dans les discussions, ce qui a provoqué les critiques de certains milieux aux Comores qui parlent « d'humiliation ». Que répondez-vous à ceux-là ? Je suis sûr que ceux qui le disent ne le pensent tout de même pas ! Ils n'ont pas été là ! C'est plutôt cette question qui fut abordée plus longuement et plus profondément et cela depuis plus de six mois déjà. En effet, deux délégations, comorienne et française, se sont rencontrées à trois reprises pour en débattre et les discussions vont continuer et elles évoluent bien dans le bon sens. Lors de la rencontre avec le groupe de parlementaires d'amitié France Comores, avec le Président de l'Assemblée Nationale française C. Bartolone, lors du déjeuner de travail au Quai d'Orsay et avec le Président Hollande, le Président Dhoinine, a de la manière la plus solennelle, exposé sa vision sur la question de Mayotte.

Lorsqu'on lit la déclaration d'amitié et de coopération signée à l'issue du tête-tête entre les deux chefs d'Etats on s'aperçoit qu'il n'y a globalement rien d'inédit. On va reprendre les mêmes recettes utilisées dans le passé. Ne risque-t-on pas retomber sur les mêmes résultats qu'avant ? Etes-vous sérieux ? Excusez-moi de cet étonnement mais je suis obligé de m'exprimer ainsi sauf si vous ne l'avez pas lue ! Avez-vous déjà lu quelque part depuis que nous sommes indépendants que la France accepte par écrit surtout les raisons pour lesquelles nous avons ce différend territorial ? Pour la première fois dans l'histoire des Comores indépendantes, la France officiellement et par la « main » du Président de la République, en l'occurrence François Hollande, reconnaît que notre indépendance n'est rien d'autre qu'une conséquence du respect des principes du droit international et l'application des normes internationales relatives à la décolonisation. Je vous rappelle que ces principes du droit international sont sept dont celui « des droits des peuples de disposer d'eux-mêmes ». Quant aux normes internationales relatives à la décolonisation,



c'est principalement la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 sur l'Octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui proclame entre autre que le nouvel Etat indépendant hérite des frontières coloniales. Maintenant, sauf mauvaise foi, qui est ce juriste de droit international, pourra-t-il nier cela ? Mais encore une fois, le Chef de l'Etat donnera plus de détails sur la suite.

Certains pensent que le Président Ikililou serait mal accueilli en France notamment parce que seul le Chef protocole du Quai d'Orsay et l'ambassadeur des Comores à Paris ont été à l'aéroport. Qu'en dites-vous ? Il est vrai en parcourant les blogs comoriens, je me suis étonné que certains racontent des contre-vérités comme par exemple que le Chef de l'Etat n'aurait pas rencontré le Président de l'Assemblée Nationale ou encore qu'il ne serait pas bien accueilli à l'aéroport de Roissy ! Je voudrais rappeler aux uns et aux autres que le protocole est toujours national et non international et que par conséquent il est réglé conformément aux textes du pays d'accueil et non le contraire. Justement, pour une visite de travail en France, l'accueil à l'aéroport est organisé ainsi contrairement à une visite d'Etat, le Protocole français distingue quatre catégories de visites : les visites d'Etat, les visites officielles, les visites de travail ainsi que les visites privées. La sous-direction du cérémonial propose le degré de classification de la visite, qui est ensuite approuvé par la Présidence de la République. L'organisation de la visite et le type d'honneurs qui seront rendus au visiteur étranger

CORRUPTION**La grande lessive contre la corruption a-t-elle commencé ?**

Sous la pression d'un parlementaire comorien, Rastami Mouhidine, le ministre des Postes et Télécommunications, chargé des Transports et du Tourisme, a fini par rendre le tablier. Il a remis sa démission au président de la République jeudi 26 juin dernier. L'homme est accusé par le très bouillant député de Moroni nord, Abdoufatah Saïd, d'avoir touché un pot-de-vin de près de 25 000 dollars US (soit près de 10 000 000 de nos francs), dans le but d'apporter son soutien à un certain Arkam pour l'obtention de l'agrément des pavillons de complaisance.

Accusé par le député Abdoufatah Saïd d'avoir perçu un pot-de-vin de l'homme d'affaires Akram dans le cadre du juteux contrat de cession du pavillon comorien, le ministre des Postes et Télécommunications, chargé des Transports et du Tourisme, Rastami Mouhidine vient de remettre sa démission au Chef de l'Etat, une démission acceptée par ce dernier, selon un communiqué publié ce 27 juin 2013 par le Cabinet de la présidence de la République.

Le député de Moroni, dans un courrier en date du 3 mai 2013, a accusé le ministre démissionnaire d'avoir touché un pot-de-vin de près de 25 000 US \$ dans le but d'apporter son soutien à Arkam pour l'obtention de l'agrément des pavillons de complaisance. D'ailleurs, Abdoufatah, en sa qualité de député à l'Assemblée de l'Union des Comores et membre de la Commission des Finances, a décidé de porter plainte contre les autorités como-

riennes qui ont bénéficié frauduleusement des fonds provenant du pavillon comorien.

Il s'agit de la première démission d'un membre du gouvernement depuis l'investiture du nouveau président de l'Union, Dr Ikililou Dhoïnine, le 26 mai 2011. Elle intervient dans une période charnière de sa gouvernance, marquée par les révélations par la presse et des élus de la nation, de plusieurs malversations financières et les critiques sur sa politique de lutte contre la corruption. La population commence à douter de sa bonne foi dans la lutte contre la corruption.

Avec l'acceptation de cette démission, le président de l'Union, qui a décrété cette année « *année de la bonne gouvernance* », a-t-il engagé finalement la grande lessive au sein de l'administration, tant attendue par la population, ou a-t-il sacrifié un ministre assouvi de la soif de l'argent facile ? La suite des événements nous démontrera s'il s'agit réellement de la vraie guerre contre la corruption ou juste d'un feu de paille pour faire diversion.

L'Inquisiteur et Comores-droit**Hamada Madi Bolero** (suite interview de la page 2)

« Pour la première fois la France reconnaît officiellement que notre indépendance est une conséquence du respect des principes et des normes du droit international »

dépendent de cette classification. La visite officielle dure moins longtemps et le protocole est allégé. Les visites de travail, celui effectué par le Président Ikililou Dhoïnine se limitent à des entretiens politiques, suivis d'un déjeuner. Pour les visites privées, le protocole est réduit au minimum. De l'accueil de l'hôte à son départ, tous les déplacements sont calculés minute par minute. Notamment pour des raisons de sécurité. Alors que pour les visites d'Etat qui sont en France au grand maximum 4 par an, les marques de la relation privilégiée doivent être très visibles. L'accueil à l'aéroport est imposant (membre du gouvernement au pied de l'échelle, tapis rouge, plusieurs centaines de militaires en grande tenue, hélicoptère jusqu'aux Invalides, escorte à cheval vers l'Elysée et Marigny). La visite d'Etat commence toujours un lundi à la mi-journée, ce qui suppose que le Chef d'Etat étranger arrive par son avion pas un avion commercial. Le Secrétaire général de la présidence vient chercher l'hôte à Marigny et le conduit pour un entretien à

l'Elysée, puis un grand dîner. Le mardi, montée et descente des Champs-Élysées, dépôt de gerbe, déjeuner chez le Premier ministre, puis, réceptions à l'Assemblée nationale et au Sénat. Voyez-vous, je ne sais vraiment pas de quoi ceux-là veulent-ils parler puisque ce fut une visite officielle de travail sur invitation du Président français. Dire que notre Président fut mal accueilli n'est pas diplomatiquement correct car même si cela fut le cas, aux autorités comoriennes de protester par la manière ! Mais encore une fois, c'est une question de textes sinon c'est de la mauvaise foi !

On fête les 38 ans d'indépendance de l'archipel des Comores dans quelques jours, quel regard portez-vous sur tout ce parcours ?

Je reconnais que votre question est complexe car posée si crûment, toutes les réponses sont valables. La première complication est liée au fait que notre indépendance reste inachevée avec l'occupation illégale de Mayotte par l'ancienne puissance coloniale. Contrairement aux autres Etats du continent qui n'ont eu qu'à penser au développement de leurs nouveaux Etats indépendants, nos prédécesseurs ont été contraints de penser à cela bien sûr mais avec un œil vigilant sur ce qui se passait de l'autre côté du mur artificiel qui nous a été imposé. Alors, mon regard sur ces 38 ans, sera perplexe et risque de ne pas être objectif et donc il pourrait être partisan. En tous les cas, je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que tout a été négatif mais plutôt, je suis parmi ceux qui sont très optimistes sur l'avenir des Comores et je vous y invite. Cela, je le reconnais aussi, demande beaucoup de lucidité, d'objectivité et de témérité. Ce qui peut aider à celui qui voudrait se prononcer, c'est certainement l'honnêteté.

Propos recueillis par Faisoïl Abdou

L'Inquisiteur
www.linquisiteur.info

Hebdomadaire d'Anjouan
d'information et d'analyse

B.P. 192 Mutsamudu Anjouan
Union des Comores
info@linquisiteur.info

Directeur de la publication

Kamal Ali Yahoudha

Rédacteur en chef

Faisoïl Abdou

Impression

CIS  Imprime
COMORES INFORMATIQUE SERVICE
Impression numérique

DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

DAHARI sur les traces du projet ECDD

Le projet ECDD (Engagement Communautaire pour le Développement Durable) passe ses armes à une nouvelle organisation non-gouvernementale dénommée « DAHARI », après 5 ans d'exercice dans les domaines du développement agricole et la gestion des ressources naturelles d'Anjouan.

Comme ECDD, DAHARI (signifie « pérennité » en comorien), créé en février 2013, et se donne pour mission d'« accompagner les communautés locales dans le développement agricole et la gestion durable des ressources naturelles, au profit de l'homme et de la biodiversité », comme l'a indiqué son directeur exécutif, Ibrahim Saïd, lors de la présentation officielle de l'ONG à l'Alliance Franco-Comorienne de Mutsamudu le lundi 17 juin dernier.

Hugh Doulton, précédemment coordinateur national du projet ECDD, devient le directeur technique de la nouvelle ONG. Il a fait ressortir dans son exposé-bilan une réalité alarmante : « la dégradation des zones forestières a commencé après l'accession du pays à l'indépendance ». Car « aucun projet d'envergure dans le domaine de l'environnement n'a été initié



afin d'assurer un suivi des actions de réglementation de l'exploitation des terres forestières et agricoles ».

La zone d'intervention prioritaire de DAHARI regroupe 9 localités situées dans la région forestière de Moya. C'est une continuité du projet ECDD qui intervenait

dans la zone et qui faisait bénéficier aux paysans un appui aux activités agricoles classiques : plus de 650 parcelles embocagées, la mise en place des fonds de roulement de boutures, la distribution des semences de pommes de terre et la vulgarisation des techniques agricoles nouvelles en harmonie avec la protection et la gestion des espaces, ou encore l'appui à 150 producteurs de bananes. Des exemples parmi d'autres actions initiées par le projet, comme la mise en place des parcelles démonstrations, les formations techniques, l'accès aux semences améliorées et aux matériaux permettent un soutien accru à l'élevage, à l'agriculture, mais aussi un prélude à un nouveau concept cher à « DAHARI », le développement de l'éco-tourisme à Anjouan.

Malgré son jeune âge, DAHARI vient de bénéficier, pour la campagne de maraîchage de 2013, son premier financement de l'Ambassade Suisse. Un montant de 13 600 euros (quelques 6 691 200 de francs comoriens).

K.A.Y



Crash de la Yemenia : les familles des victimes se disent trahis

Le tragique accident de l'Airbus A-310 de la compagnie Yemenia Air, survenu le 29 juin 2009 au large de Ngazidja, est dû « à des actions inadaptées de l'équipage sur les commandes du vol ayant amené l'avion dans une situation de décrochage qui n'a pas été récupérée ». Telle est la principale conclusion du rapport final de l'enquête technique, dévoilée mardi 25 juin dernier par les autorités comoriennes. Loin d'apaiser les esprits, cette conclusion a suscité la colère des familles des victimes qui s'estiment abusées. « Ils nous ont fait poireauter pendant trois ans pour nous ressortir quelque chose qu'on savait déjà depuis le début. Ça n'a aucun intérêt », fulmine Saïd Assoumani, président de l'AFVCA (Association des familles des victimes de la catastrophe aérienne du 29 juin 2009), établi en France.

Il faut dire qu'une journée avant la publication du rapport technique, le tribunal de grande instance de Bobigny au Nord, en banlieue parisienne, avait remis les conclusions de son rapport pénal. Un document dans lequel il a été clairement expliqué que « de graves fautes de pilotage ont été commises ». Les experts se sont demandé si les pilotes aux commandes de l'appareil reliant Sanaa à Moroni avaient « les qualifications requises pour effectuer ce métier ». Ainsi, l'AFVCA, qui a tenu une réunion mercredi dernier à Marseille, estime que des éléments ont été occultés dans l'enquête technique, la compagnie Yemenia ayant refusé de communiquer certaines données. « Ils ne sont pas prêts à accepter qu'ils ont tué des gens avec un avion pourri et des pilotes



qui manquent de formation », a assené le président de l'Association.

Rappelons que cette catastrophe aérienne a fait 152 victimes et une seule survivante. « Ils ont désigné deux coupables, c'est à dire les deux pilotes aux commandes qui sont morts il y a quatre ans. Maintenant nous voulons les responsables », a indiqué Saïd Assoumani. « Désigner des responsables », c'est, à entendre ce responsable associatif, l'objectif du combat que les familles des victimes vont engager dans les prochains jours. « Nous allons mettre la pression pour que la Yemenia soit mis en examen. Qu'elle soit jugée et que les familles des victimes soient enfin indemnisées », a-t-il confié. Une bataille qu'ils comptent mener en France, « loin de l'archipel des Comores où, jugent-ils, les autorités nous ont trahis ». « Notre salut ne viendra pas de là-bas. Les autorités comoriennes sont corrompues. C'est ici que nous allons obtenir gain de cause », estime le président de l'AFVCA.

Les familles des victimes devaient organiser une manifestation vendredi 28 juin devant le ministère français des transports, pour exprimer leurs revendications. « On va maintenir la pression pour que Yemenia soit interdite de vol en France. Si nous n'obtenons pas cela des autorités, à un moment nous allons être obligés de le faire nous-mêmes », avertit, hors de lui, Saïd Assoumani, dénonçant au passage le « statut d'impunité » dont « semble bénéficier cette compagnie ».

Frédéric Cuvillier, le ministre français des Transports, avait rencontré les responsables de l'AFVCA pour leur adresser « un message de soutien ». « C'était pour nous dire que le gouvernement est derrière nous, qu'il continuait à agir sur le plan diplomatique et que nous devrions nous ôter de la tête l'idée selon laquelle nous serions discriminés par rapport aux familles des victimes d'autres crash », a indiqué Saïd Assoumani.

Faïsoili Abdou

MEDIA

Mayotte 1^{ère} caracole

Depuis quelques semaines, la baie de Mutsamudu écoute Mayotte 1ère sur les 102Mhz. Non ce n'est pas une antenne relais de la radio de l'île de Mayotte, mais une reprise de STM, une radio et télévision privée de la ville de Mutsamudu. Très vite le concept maorais est adopté par les habitants de la baie. La radio nationale, la radio et télévision de l'île et les quelques stations associatives encore en activité, sont toutes zappées.

Mais qu'est ce qui fait le succès de Mayotte 1ère chez les anjouanais ? La réponse viendrait par le manque d'alternative locale plurielle, proche et à l'écoute du peuple. Ces ingrédients font le point fort de Mayotte 1ère. « La programmation, la liberté de ton et des émissions proches du peuple, font de Mayotte 1ère la radio la plus écoutée des anjouanais. Même si cela ne concerne

que ceux qui sont à l'autre côté du lagon, cette façon de faire séduit les anjouanais. Et se mettent à rêver. Ça contribue aussi à l'éveil des consciences », dit Salim, un fonctionnaire anjouanais résident à Tsembehou. Une réalité plutôt amère car depuis des années le nord-ouest de l'île, de la cuvette en passant par Domoni, Nyumakélé et une grande partie de la région de Moya, aucune autre radio ne fait légion que Mayotte 1ère.

Zakweli, coup de gueule, radio villages, la vie des villages... autant d'appâts, qui poussent l'audimat anjouanais à se ruer vers Mayotte par les oreilles et les yeux.

Avec cette reprise à Mutsamudu 24/24 en radio et Télévision, c'est le service public comorien qui devrait se remettre en question.

Kamal Ali Yahoudha

MUSIQUE

Chébli Msaidié : « Ma musique est issue de nombreux métissages comme les Comores »

Publié jeudi 27 juin 2013 / Par EMMA SONÉ KELLÉ - Afrik.com

Les Comores dans la voix et dans le sang. Chébli est le symbole d'un métissage culturel réussi. Près de 20 ans après avoir quitté son île pour la France, il a su conserver ses racines tout en les nourrissant d'influences occidentales. Aujourd'hui à l'origine du Festival Art Comores qui aura lieu à Marseille du 29 Juin au 7 Juillet 2013, Chébli nous dévoile ses inspirations. Interview.

Afrik.com : D'où vous est venue l'envie de faire de la musique ?

Chébli Msaidié : Mon père était musicien, ma grand-mère également, je suis issu d'une famille de musiciens. J'ai baigné dans cet univers depuis que je suis tout petit, c'est donc venu naturellement. Pourtant étant enfant c'est plutôt de bateau dont je rêvais, je m'imaginai en capitaine de navire !

Afrik.com : Comment définir votre style musical ?

Chébli Msaidié : Il m'est très difficile de répondre à cette question car tout comme les Comores sont issues de nombreux métissages, ma musique l'est aussi. Il n'existe d'ailleurs pas vraiment de type musical comorien mais plusieurs. Des musiques aux influences africaines, orientales voir même occidentales. Je me laisse influencer par les musiques que j'écoutais très jeune : du funk, de la soul, du jazz, puis j'ai découvert la rumba congolaise. A cela, j'y ai ajouté ma culture bantoue et ma culture swahili pour en faire un chant de voyage.

Afrik.com : Où trouvez-vous l'inspiration pour écrire ?

Chébli Msaidié : Je tire mon inspiration d'un livre de poèmes que j'ai lu des centaines de fois. Ce livre s'appelle "Poèmes de la bonne éducation", écrit par un poète comorien qui a vécu à Zanzibar. Il m'inspire beaucoup d'émotions que je retransmets dans ma musique.

Afrik.com : Vous avez dédié un album à votre fils, puis un autre à votre père. A qui sera dédié votre



prochain album ?

Chébli Msaidié : (Rire) Figurez-vous que je n'arrive pas à parler d'autres personnes que mon fils et mon père ! Mon père est décédé très jeune, mais je rêve toujours de lui. Quant à mon fils aîné, il est très courageux. Il se bat contre des problèmes de santé depuis qu'il est tout jeune alors je le considère un peu comme un ange, mon petit ange gardien envoyé par Dieu pour me protéger. J'ai d'autres personnes dans mon entourage qui me tiennent à cœur tout autant, mais c'est plus fort que moi.

Afrik.com : Pourquoi avoir créé ce festival ?

Chébli Msaidié : La création musicale Heza a été sélectionnée par Marseille, capitale européenne de la culture cette année. 10% de la population marseillaise étant comorienne ou d'origine comorienne, pourquoi ne pas leur offrir une semaine entière dédiée à cette culture ? Voilà pourquoi je me suis lancé dans ce projet. Qui ne met d'ailleurs pas que la culture comorienne à l'honneur puisque d'autres artistes comme Youssoupha seront également présents.

SOGECOM
Votre boulangerie pâtisserie anjouanaise

Fast food

Viennoiserie

BOULANGERIE

Pâtisserie

Chez LOOK
SALON DE THE
Route Goungwamwé